|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR****LES ESPÈCES****MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP13/Doc.26.2.10/Rev.226 novembre 2019FrançaisOriginal : Anglais |

13ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020

Point 26.2 de l’ordre du jour

**PROGRAMME DE TRAVAIL MONDIAL POUR LES CÉTACÉS**

*(Préparé par le Conseil scientifique et le Secrétariat)*

Résumé:

Ce document décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décision 12.16 *Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés (2012-2024)* et recommande des révisions de la décision. Il a été révisé par le Comité de session du Conseil scientifique à sa 4e session en novembre 2019.

En outre, il rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décision 12.51 (f), une partie de la décision traitant de l’*interaction récréative dans l’eau avec les mammifères aquatiques*, mais abordant également les problèmes à plus vaste échelle rencontrés par les cétacés en mer Rouge. L’Annexe 1 ci-jointe présente un aperçu détaillé soumis par le conseiller nommé pour les mammifères aquatiques.

En outre, un nouveau domaine de travail axé sur le rôle des baleines dans les écosystèmes, qui sera traité en collaboration avec la Commission baleinière internationale, est en cours d'introduction.

Les projets de Décisions sur les sujets susmentionnés sont présentés à l'Annexe 2.

**PROGRAMME DE TRAVAIL MONDIAL POUR LES CÉTACÉS**

Contexte

1. Lors de sa 12e réunion (COP12, Manille, 2017), la Conférence des parties a adopté la Décision 12.16 *Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés (2012-2024)* :

***12.16 Adressé au Conseil scientifique***

*Sous réserve de la disponibilité des ressources, le Conseil scientifique devrait examiner les menaces pesant au niveau régional sur les mammifères marins inscrits aux annexes de la CMS non inclus dans le Programme de travail pour les Cétacés et préparer pour la 13e réunion de la conférence des parties une évaluation rigoureuse des menaces et des priorités régionales ainsi que des programmes de travail similaires pour d’autres espèces de mammifères marins.*

1. En outre, la Décision 12.51 f), bien qu’elle ait été, à l’origine, enregistrée sous le titre *Interaction récréative dans l’eau avec des mammifères marins*, est traitée de manière plus logique en liaison avec le Programme de travail mondial pour les cétacés. Elle définit ce qui suit :

***12.51 f) Adressé au Conseil scientifique***

*Le Conseil scientifique devrait considérer, à la lumière de la série technique CMS n° 33 Cétacés de la mer Rouge, lancée à la 12e session de la conférence des parties, comment faire progresser la conservation des cétacés dans la région de la mer Rouge, en tenant compte de toutes les menaces, et faire rapport à ce sujet à la 13e session de la conférence des parties.*

1. De plus, la Résolution 12.17 *Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud* dans le paragraphe 5 :

*Prie le Secrétariat et le Conseil scientifique de collaborer avec les Comités scientifiques et de conservation de la Commission baleinière internationale pour mieux faire comprendre la contribution des cétacés au fonctionnement des écosystèmes marins, notamment en co-organisant un atelier pour examiner les données existantes et la recherche et identifier les opportunités d'élargir ce travail*

Mise en œuvre des Décisions 12.16 et 12.51 f)

1. En raison du manque de capacité et de ressources, la mise en œuvre de la décision 12.16 n’a pas progressé. Il est recommandé de poursuivre l’action et de dégager des fonds pour soutenir sa mise en œuvre.
2. En application de la Décision 12.51 f), le conseiller nommé pour les mammifères aquatiques a facilité l’élaboration du rapport figurant à l’annexe 1 du présent document. Il fournit un aperçu complet des problèmes qui affectent les cétacés de la mer Rouge et formule des recommandations sur la manière de les résoudre.
3. À l’appui de cette Décision, le Secrétariat de la CMS a contacté le Secrétariat de l’Organisation régionale pour la conservation de l’environnement dans la mer Rouge et le golfe d’Aden (PERSGA) en février 2019, pour s’informer des possibilités de coopération dans ce domaine. Des activités de communication supplémentaires, notamment par le biais du Bureau régional pour l’Asie occidentale du Programme des Nations Unies pour l’Environnement, sont prévues.

Collaboration avec la Commission baleinière internationale (CBI) sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes

7. Lors de sa 67e réunion en 2018, la Commission baleinière internationale a adopté la Résolution 2018-2 faisant progresser les travaux de la Commission sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement de l'écosystème ( *Advancing the Commission’s Work on the Role of Cetaceans in the Ecosystem Functioning*) [[1]](#footnote-1). La résolution reconnaît l'augmentation des données scientifiques suggérant que les baleines améliorent la disponibilité des nutriments pour la production primaire. Elle reconnaît la nécessité d'inclure dans les stratégies de gestion et la prise de décision en matière de conservation la prise en compte des contributions des cétacés vivants et des carcasses présentes dans l'océan au fonctionnement des écosystèmes marins. Les États membres de la CBI ont également décidé d'accroître la collaboration et la coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, régionales et internationales.

8. Comme indiqué ci-dessus, le mandat donné au Conseil scientifique et au Secrétariat de collaborer sur cette question découle de la Résolution 12.17 *Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique Sud* et a donc une orientation régionale sur l'Atlantique Sud. Toutefois, les preuves scientifiques à prendre en considération ne se limitent pas à cette région. Par conséquent, il semble approprié que la CMS, lorsqu'elle s'engage avec la CBI sur ce sujet, suive l'approche globale utilisée par la CBI.

9. Le Secrétariat a assuré la liaison avec le Secrétariat de la CBI concernant la mise en œuvre de cette demande, et des mesures ont été prises en vue de l'organisation conjointe d'un atelier sur ce sujet.

Discussion et analyse

1. Les progrès réalisés dans l’évaluation de la situation des cétacés en mer Rouge, à la fois dans la [série technique n° 33 sur les cétacés de la mer Rouge,](https://www.cms.int/en/publication/cetaceans-red-sea-cms-technical-series-no-33)  publiée en 2017, et maintenant avec l’examen des menaces dans la région présenté à l’Annexe 1, correspondent bien avec les activités prévues au programme de travail mondial pour les cétacés, adopté dans la

[Résolution 10.15(Rev.COP12](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_cop12_res.10.15%28rev.cop12%29_f.pdf)).

1. Les auteurs du document reproduit à l’Annexe 1 recommandent l’élaboration d’un plan d’action pour les populations de cétacés présentes dans cette zone marine sensible. Leurs recommandations sont consignées dans les décisions proposées figurant à l’Annexe 2.
2. La demande d’évaluation des menaces et des priorités régionales ainsi que l’élaboration de programmes de travail pour d’autres espèces de mammifères aquatiques, contenues dans la décision 12.16, ont été incluses dans les nouvelles décisions proposées.
3. La Résolution 10.15 (Rév.COP12) *Programme de travail mondial pour les cétacés* de la CMS est antérieure au discours politique sur le rôle positif des baleines dans les écosystèmes marins et n'aborde donc pas ce sujet. Elle demande toutefois l'avis du Groupe de travail sur les mammifères aquatiques du Conseil scientifique sur l'engagement avec la CBI. Compte tenu de la portée mondiale des travaux sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement de l'écosystème dans le cadre de la CBI, il semble approprié de retirer les travaux de la CMS du contexte régional et de les examiner conjointement avec la mise en œuvre du *Programme de travail mondial pour les cétacés*. En conséquence, les propositions de décisions connexes ont été inclues dans l'Annexe 2.

Actions recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
2. de prendre note de la mise à jour des questions concernant les cétacés de la mer Rouge figurant à l’Annexe 1 ;
3. d’adopter les projets de Décisions figurant à l’Annexe 2 du présent document
4. de noter que la suppression de la totalité de la Décision 12.51 est proposée dans le document 26.2.5.
5. de supprimer la Décision 12.16.

**ANNEXE 1**

**MISE À JOUR DES QUESTIONS CONCERNANT**

**LES CÉTACÉS DE LA MER ROUGE**

*(Préparé par Laetitia Nunny, Mark P. Simmonds et Giuseppe Notarbartolo di Sciara)*

**Introduction**

1. En 2017, le Secrétariat de la CMS a publié une nouvelle édition de sa série technique intitulée « Cétacés de la mer Rouge » dans laquelle il était noté que les cétacés de la région n’étaient pas bien connus et que nos connaissances présentaient de nombreuses lacunes (Notarbartolo di Sciara et al., 2017). En effet, dans une récente étude des menaces mondiales sur les mammifères marins qui a examiné plus de 1 780 publications et créé des cartes de risques, la mer Rouge n’a été mise en évidence dans aucune des cartes (Avila, Kaschner et Dormann, 2018). Cela s’explique en partie par le fait que la mer Rouge n’est pas considérée comme habitat principal des mammifères marins, mais également par la rareté des menaces documentées pour cette région (I. Avila, comm. pers., 28 septembre 2018).
2. Au cours des trente dernières années, la mer Rouge a commencé à souffrir des effets de l’augmentation constante de la population humaine le long de ses côtes. Des habitats tels que les récifs coralliens, les herbiers marins et les mangroves ont été touchés, les stocks de poisson s’épuisent et la pollution pénètre dans l’environnement via diverses sources (Notarbartolo di Sciara et al., 2017).
3. La Liste rouge des espèces menacées de l’UICN fournit des informations sur l’état de conservation de nombreuses espèces de cétacés (y compris celles présentes dans la mer Rouge) au niveau mondial (UICN, 2018). En 2003, l’UICN a publié des lignes directrices pour évaluer l’état de conservation aux niveaux régional et national (Liste rouge nationale, 2018). Cependant, aucune liste rouge n’est actuellement disponible pour la région de la mer Rouge, ni pour aucun des pays riverains (Liste rouge nationale, 2018).

**Cétacés de la Mer Rouge**

1. Les espèces qui se rencontrent régulièrement dans la mer Rouge sont répertoriées dans le tableau 1, avec leurs référencements CMS et catégories de la liste rouge de l’UICN. Les autres espèces recensées dans la mer Rouge sont considérées comme des visiteurs rares, par exemple le rorqual d’Omura (*Balaenoptera omurai*), la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*), le globicéphale tropical (*Globicephala macrorhynchus*), le cachalot nain (*Kogia sima*), le dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*), le dauphin à bec étroit (*Steno bredanensis*) et l’orque (*Orcinus orca*) (Notarbartolo di Sciara et al., 2017).

***Tableau 1 : Espèces régulièrement rencontrées en mer Rouge et leurs référencements CMS et UICN*** *(les listes CMS et UICN font référence à la population mondiale et non spécifiquement à celle de la mer Rouge)*

| **Nom scientifique** | **Nom commun** | **Présence en mer Rouge**(Notarbartolo di Sciara et al., 2007 et Notarbartolo di Sciara et al., 2017)  | **CMS** **Annexe I** | **CMS** **Annexe II** | **Instruments de la CMS** | **Liste rouge de l’UICN**  | **Tendance démographique (UICN)**  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Balaenoptera edeni | Rorqual de Bryde | Régulière, peu fréquente. |  | 2002 | CMS, cétacés des îles du Pacifique | Préoccupation mineure | Inconnue |
| Delphinus delphis tropicalis | Dauphin commun de l’Indo-Pacifique  | Régulière dans les eaux méridionales. | 2005 (Delphinus delphis) | 1988 (Delphinus delphis) | CMS, ASCOBANS, ACCOBAMS, Mammifères aquatiques d’Afrique de l’Ouest, Cétacés des îles du Pacifique (Delphinus delphis) | Préoccupation mineure (Delphinus delphis) | Inconnue (Delphinus delphis) |
| Grampus griseus  | Dauphin de Risso | Régulière, peu fréquente. Eaux profondes, dans toute la région.  |  | 1988 | CMS, ACCOBAMS, ASCOBANS, mammifères aquatiques d’Afrique de l’Ouest, cétacés des îles du Pacifique | Préoccupation mineure | Inconnue |
| Pseudorca crassidens | Fausse orque | Régulière, peu fréquente. Eaux profondes, dans toute la région.  |  |  | ACCOBAMS, ASCOBANS, cétacés des îles du Pacifique, mammifères aquatiques d’Afrique de l’Ouest | Quasi menacée | Inconnue |
| Sousa Plumbea | Dauphin à bosse de l’océan Indien | Régulière dans les eaux côtières. |  | 1991 (Sousa chinensis) | CMS, cétacés des îles du Pacifique (Sousa chinensis) | Espèce menacée | En déclin |
| Stenella attenuata  | Dauphin tacheté pantropical | Régulière. Eaux profondes, dans toute la région. |  | 1999 | CMS, mammifères aquatiques d’Afrique de l’Ouest, cétacés des îles du Pacifique | Préoccupation mineure | Inconnue |
| Stenella longirostris  | Dauphin à long bec | Régulière. Eaux profondes et récifs dans toute la région.  |  | 1999 | CMS, mammifères aquatiques d’Afrique de l’Ouest, cétacés des îles du Pacifique | Données insuffisantes | Inconnue |
| Tursiops aduncus  | Grand dauphin de l’océan indien | Régulière dans les eaux côtières. Principalement dans le nord.  |  | 1979 | CMS | Données insuffisantes | Inconnue |
| Tursiops truncatus  | Grand dauphin | Régulière. Eaux côtières dans toute la région.  |  | 1991 | ASCOBANS, mammifères aquatiques d’Afrique occidentale, CMS, ACCOBAMS | Préoccupation mineure | Inconnue |

**Menaces affectant les cétacés de la mer Rouge**

1. Avila, Kaschner et Dormann (2018) a identifié sept catégories de menaces qui affectent les mammifères marins à l’échelle mondiale : captures accidentelles, prélèvements directs, pollution, circulation, agents pathogènes, épuisement des ressources et altération de la physique des océans. Les menaces ont été classées en fonction du nombre d’espèces touchées et l’on a constaté que, dans le monde, les captures accidentelles menacent la plupart des espèces de mammifères marins (112 espèces), suivies de la pollution (qui menace 99 espèces), des prises directes (89 espèces) et du trafic (86 espèces) (Avila, Kaschner et Dormann, 2018).
2. Notarbartolo di Sciara et al. (2017) a considéré le changement climatique, la pollution chimique et sonore, la perturbation de l’habitat essentiel et les meurtres directs comme les principales menaces affectant les cétacés de la mer Rouge.
3. La liste rouge de l’UICN détaille les menaces pesant sur chaque espèce de cétacé et le tableau 2 indique les menaces auxquelles sont confrontées celles qui se trouvent en mer Rouge. Toutefois, il convient de noter que ces menaces sont celles auxquelles l’espèce est confrontée au niveau mondial et ne concernent pas spécifiquement la mer Rouge. En effet, Notarbartolo di Sciara et al. (2017) a suggéré que certaines menaces étaient jusqu’à présent insignifiantes en mer Rouge, notamment les captures accidentelles, l’épuisement des proies résultant de la surpêche et les collisions avec des navires.
4. Les niveaux de pollution sont généralement faibles en mer Rouge (par rapport à d’autres zones marines), mais le risque de déversement majeur de pétrole est élevé compte tenu du nombre de pétroliers traversant chaque année la mer Rouge (Notarbartolo di Sciara et al., 2017). La pollution chimique et sonore est une menace localisée en mer Rouge dans les zones de construction (Notarbartolo di Sciara et al., 2017) ; en fait, la pression sur la zone côtière devrait devenir plus importante dans les années à venir (par exemple, en Arabie Saoudite) et devrait susciter des inquiétudes. Le changement climatique est une autre menace qui n’a pas encore été détectée parmi les populations de cétacés de la mer Rouge (bien qu’il existe des preuves que le biote de la mer Rouge, principalement les récifs coralliens, soit affecté par le changement climatique).
5. Le tourisme qui cible directement les aires de repos des dauphins constitue une menace sérieuse dans certaines zones et pour certaines espèces, par exemple les grands dauphins indo-pacifiques à Hurghada en Égypte et les dauphins à long bec à Satayah en Égypte (Notarbartolo di Sciara et al., 2017). Notarbartolo di Sciara et al. (2009) détaille la manière dont un plan de gestion a été mis en place pour protéger les dauphins à long bec à Samadai. Cependant, dans d’autres zones de repos importantes, tels que Fanous Reef et Satayah, aucun plan de gestion n’est en place et les effets des perturbations sont très préoccupants (Fumagalli et al. 2018).
6. On relève des cas de dauphins tués pour utiliser leur viande comme appât pour la pêche au requin, mais cela n’est considéré comme une menace pour aucune espèce au niveau de la conservation (Notarbartolo di Sciara et al., 2017).
7. Une étude récente a examiné la santé de certains cétacés de la mer Rouge. Des échantillons fécaux prélevés sur de grands dauphins de l’océan Indien (*Tursiops aduncus*) en liberté à Hurghada, en Égypte, ont permis d’identifier 10 espèces de protozoaires et 11 espèces parasitaires métazoaires (Kleinertz et al., 2014). Certains de ces parasites sont potentiellement pathogènes. Le *Nasitrema attenuata* peut, par exemple, s’il envahit le cerveau, provoquer une nécrose étendue et une méningo-encéphalite mortelle chez les petits cétacés. L’étude a également mis en évidence des œufs de *diphyllobothrium* dans les échantillons de selles. Les dauphins infectés par les ténias matures de *Diphyllobothrium* peuvent être affaiblis et mourir si leur charge parasitaire est élevée (Kleinertz et al., 2014).

***Tableau 2 : Menaces mondiales pour les espèces de cétacés de la mer Rouge******figurant sur la liste rouge de l’UICN.*** *Remarque : les menaces sont identifiées au niveau mondial ici et ne sont pas spécifiques à la mer Rouge (Réf. : Baird, 2018 ; Bearzi et al., 2012 ; Braulik et al., 2017 ; Cooke et Brownell, 2018 ; Hammond et al. 2008 ; Hammond et al., 2012abc ; Taylor et al., 2012)*

| **Menace** | **Espèces menacées** | **Chronologie** |
| --- | --- | --- |
| Corridors de déplacement et de service | Voies de navigation | Balaenoptera edeni  | En cours |
| Sousa Plumbea |
| Tursiops aduncus  |
| Tursiops truncatus |
| Utilisation des ressources biologiques | Pêche et récolte, ressources aquatiques | Utilisation intentionnelle : (à grande échelle) [récolte] | Balaenoptera edeni  | Passé, peu de chances de retour |
| Delphinus delphis |
| Stenella attenuata  |
| Utilisation intentionnelle : (subsistance/à petite échelle) [récolte] | Grampus griseus | En cours |
| Pseudorca crassidens |
| Stenella attenuata |
| Stenella longirostris |
| Tursiops aduncus  |
| Tursiops truncatus |
| Effets non intentionnels : (subsistance/à petite échelle) [récolte] | Grampus griseus | En cours |
| Pseudorca crassidens |
| Sousa Plumbea |
| Stenella attenuata |
| Tursiops truncatus |
| Effets non intentionnels : (à grande échelle) [récolte] | Delphinus delphis | En cours |
| Pseudorca crassidens |
| Sousa Plumbea |
| Stenella longirostris |
| Tursiops aduncus |
| Persécution/Contrôle | Pseudorca crassidens  | En cours |
| Stenella attenuata |
| Tursiops truncatus  |
| Pollution | Effluents industriels et militaires | Déversements de pétrole | Balaenoptera edeni  | En cours |
| Sousa Plumbea |
| Type inconnu/non enregistré | Pseudorca crassidens  | En cours |
| Sousa Plumbea |
| Tursiops aduncus |
| Tursiops truncatus |
| Ordures et déchets solides |  | Pseudorca crassidens | En cours |
| Excédent d’énergie | Pollution sonore | Grampus griseus | En cours |
| Tursiops aduncus |
| Eaux usées domestiques et urbaines | Ruissellement | Sousa Plumbea | En cours |
| Type inconnu/non enregistré | Sousa Plumbea | En cours |
| Tursiops aduncus |
| Tursiops truncatus |
| Effluents agricoles et forestiers | Herbicides et pesticides  | Delphinus delphis | En cours |
| Type inconnu/non enregistré | Tursiops aduncus  | En cours |
| Tursiops truncatus  |
| Espèces, gènes et maladies envahissants et problématiques | Espèces indigènes/maladies problématiques | Delphinus delphis | En cours |
| Tursiops aduncus  |
| Tursiops truncatus  |
| Changement climatique et intempéries | Mutation et altération de l’habitat | Delphinus delphis  | En cours |
| Grampus griseus  | Futur |
| Développement résidentiel et commercial | Logement et zones urbaines | Sousa Plumbea | En cours |
| Tursiops aduncus |
| Tursiops truncatus |
| Zones commerciales et industrielles | Sousa Plumbea | En cours |
| Tursiops aduncus |
| Tursiops truncatus |
| Zones de tourisme et de loisirs | Tursiops truncatus  | En cours |
| Intrusions et perturbations humaines | Activités de loisirs | Stenella longirostris | En cours |
| Tursiops aduncus  |
| Tursiops truncatus |

**Recommandations au Secrétariat de la CMS**

1. Notarbartolo di Sciara et al. (2017) a recommandé de surveiller attentivement le statut des cétacés de la mer Rouge, tandis que Carvalho et al. (2019) recommande une approche de précaution dans la gestion des cétacés de la mer Rouge en raison du manque d’informations à leur sujet et au sujet de leur statut de conservation.
2. De façon plus spécifique, il est recommandé :
3. que le Secrétariat de la CMS étudie le potentiel de développement d’un plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge ;
4. qu’en l’attente de la disponibilité d’un financement adéquat, le Secrétariat de la CMS organise un atelier réunissant des parties intéressées, notamment des scientifiques, des chercheurs et des défenseurs de l’environnement de la région de la mer Rouge, afin de déterminer la meilleure façon de faire progresser la conservation des cétacés et, plus particulièrement, de contribuer à l’élaboration d’un plan d’action ; et
5. que le Secrétariat de la CMS consulte les organismes régionaux compétents pour obtenir leur soutien afin de faire avancer le plan d’action.

**Références**

Avila, I.C., Kaschner, K. and Dormann, C.F. (2018) Current global risks to marine mammals: Taking stock of the threats. Biological Conservation 221: 44-58. https://doi.org/10.1016/j.biocon.2018.02.021

Baird, R.W. (2018) *Pseudorca crassidens*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2018: e.T18596A50371251. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-2.RLTS.T18596A50371251.en>. Downloaded on 18 February 2019.

Bearzi, G., Bjørge, A., Forney, K.A., Hammond, P.S., Karkzmarski, L., Kasuya, T., Perrin, W.F., Scott, M.D., Wang, J.Y. , Wells, R.S. & Wilson, B. (2012) *Stenella longirostris*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2012: e.T20733A17837287. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2012.RLTS.T20733A17837287.en.

Braulik, G.T., Findlay, K., Cerchio, S., Baldwin, R. & Perrin, W. (2017) *Sousa plumbea*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2017: e.T82031633A82031644. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-3.RLTS.T82031633A82031644.en.

Carvalho, S., Küren, B., Krokos, G., Hoteit, I. and Ellis, J. (2019) Chapter 3 – The Red Sea. In: World Seas: an Environmental Evaluation (Second edition). Volume II: the Indian Ocean to the Pacific. Pp 49-74. https://doi.org/10.1016/B978-0-08-100853-9.00004-X

CMS (2018) Species List. Available at: https://www.cms.int/en/species Accessed 19th October 2018.

Cooke, J.G. & Brownell Jr., R.L. (2018) *Balaenoptera edeni*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2018: e.T2476A50349178. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-1.RLTS.T2476A50349178.en>.

Fumagalli, M., Cesario, A., Costa, M., Harraway, J., Notarbartolo di Sciara, G. and Slooten, E. (2018) Behavioural responses of spinner dolphins to human interactions. Royal Society Open Science 5: 172044. <http://dx.doi.org/10.1098/rsos.172044>

Hammond, P.S., Bearzi, G., Bjørge, A., Forney, K., Karczmarski, L., Kasuya, T., Perrin, W.F., Scott, M.D., Wang, J.Y., Wells, R.S. & Wilson, B. (2008) *Delphinus delphis*. *The IUCN Red List of Threatened Species*2008: e.T6336A12649851. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2008.RLTS.T6336A12649851.en.

Hammond, P.S., Bearzi, G., Bjørge, A., Forney, K.A., Karkzmarski, L., Kasuya, T., Perrin, W.F., Scott, M.D., Wang, J.Y. , Wells, R.S. & Wilson, B. (2012a) *Stenella attenuata*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2012: e.T20729A17821189. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2012.RLTS.T20729A17821189.en.

Hammond, P.S., Bearzi, G., Bjørge, A., Forney, K.A., Karkzmarski, L., Kasuya, T., Perrin, W.F., Scott, M.D., Wang, J.Y. , Wells, R.S. & Wilson, B. (2012b) *Tursiops aduncus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2012: e.T41714A17600466. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2012.RLTS.T41714A17600466.en.

Hammond, P.S., Bearzi, G., Bjørge, A., Forney, K.A., Karkzmarski, L., Kasuya, T., Perrin, W.F., Scott, M.D., Wang, J.Y. , Wells, R.S. & Wilson, B. (2012c) *Tursiops truncatus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2012: e.T22563A17347397. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2012.RLTS.T22563A17347397.en.

IUCN (2018) Regional Red List Assessments. Available at: https://newredlist.iucnredlist.org/about/regional Accessed 16 October 2018.

Kleinertz,S., Hermosilla, C., Ziltener, A., Kreicker, S., Hirzmann, J., Abdel-Ghaffar, F. and A. Taubert (2014) Gastrointestinal parasites of free-living Indo-Pacific bottlenose dolphins (*Tursiops aduncus*) in the Northern Red Sea, Egypt. Parasitology Research. 113(4): 1405-1415.

National Red List (2018) Available at: http://www.nationalredlist.org/ Accessed 27 September 2018.

Notarbartolo di Sciara, G., Hanafy, M.H., Fouda, M.M., Afifi, A. and Costa, M. (2009) Spinner dolphin (*Stenella longirostris*) resting habitat in Samadai Reef (Egypt, Red Sea) protected through tourism management. Journal of the Marine Biological Association of the United Kingdom 89(1):211-216. doi:10.1017/S0025315408002221

Notarbartolo di Sciara, G., Kerem, D., Smeenk, C., Rudolph, P., Cesario, A., Costa, M., Elasar, M., Feingold, D., Fumagalli, M., Goffman, O., Hadar, N., Mebrathu, Y.T., Scheinin, A. (2017) Cetaceans of the Red Sea. CMS Technical Series 33, 86 p. Available at: https://www.cms.int/sites/default/files/publication/red\_sea\_cetaceans\_report\_web\_final.pdf

Taylor, B.L., Baird, R., Barlow, J., Dawson, S.M., Ford, J.K.B., Mead, J.G., Notarbartolo di Sciara, G., Wade, P. & Pitman, R.L. (2012) *Grampus griseus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2012: e.T9461A17386190. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2012.RLTS.T9461A17386190.en.

**Annexe 2**

DÉCISIONS PROPOSÉES

**Programme de travail MONDIAL pour les CÉtacÉs**

**Adressé aux Parties**

13.AA Les Parties sont invitées à :

1. Prendre contact avec le Secrétariat pour échanger au sujet du potentiel de développement d’un plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge ;
2. Fournir des contributions volontaires pour soutenir la mise en œuvre de ces Décisions.

***Adressé au groupe de travail sur les mammifères aquatiques du Conseil scientifique***

13.BB Le groupe de travail sur les mammifères aquatiques, devrait, sous réserve de la disponibilité des ressources :

1. *(12.16)* ~~Sous réserve de la disponibilité des ressources~~, ~~le Conseil scientifique devrait~~ examiner les menaces pesant au niveau régional sur les mammifères marins inscrits aux Annexes de la CMS non inclus dans le Programme de travail pour les Cétacés ~~et préparer pour la 13e session de la conférence des parties une évaluation rigoureuse des menaces et des priorités régionales ainsi que des programmes de travail similaires pour d’autres espèces de mammifères marins.~~
2. Sur la base de cette évaluation des menaces et des priorités régionales et sous réserve de la disponibilité des ressources, préparer des programmes de travail pour ces autres espèces de mammifères aquatiques, pour examen par le Conseil scientifique lors de sa 5e ou 6e réunion du comité de session ;
3. S’il y a lieu, fournir~~t~~ des conseils et apporter sa contribution à l’élaboration d’un plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge.

**Adressé au Conseil scientifique**

13.CC⇥ Le conseil scientifique, devrait, sous réserve de la disponibilité des ressources  :

1. Examiner les évaluations des menaces régionales et les programmes de travail résultants élaborés par le groupe de travail sur les mammifères aquatiques et formuler des recommandations à la Conférence des Parties lors de sa 14e session ;
2. Le cas échéant, examiner le projet de plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge et transmettre ses recommandations à la Conférence des Parties lors de sa 15e session.

**Adressé au Secrétariat**

13.DD Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources :

1. consulte les États de l’aire de répartition de la mer Rouge afin d’étudier la possibilité d’élaborer un plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge ;
2. organise un atelier réunissant les parties intéressées, des scientifiques et des organisations de conservation travaillant dans la région de la mer Rouge afin de déterminer le meilleur moyen de faire progresser la conservation des cétacés et, si les parties le souhaitent, d’aider à la mise au point d’un plan d’action ;
3. consulte des organismes régionaux compétents, notamment le Secrétariat de l’Organisation régionale pour la conservation de l’environnement dans la mer Rouge et le golfe d’Aden (PERSGA), afin d’obtenir son soutien pour faire progresser la conservation des cétacés dans la mer Rouge, comme recommandé par l’atelier susmentionné.
4. assure la liaison avec le secrétariat de la CBI en vue d'organiser conjointement un atelier sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes pour examiner les données et les recherches existantes et identifier les possibilités d'étendre ces travaux.
5. rend compte des résultats de l'atelier à la prochaine réunion du Comité de session du Conseil scientifique.
1. Disponible pour télécharger sous <https://iwc.int/resolutions> [↑](#footnote-ref-1)